

Dépêche AEF du 25 juin

La masterisation devrait faire l'objet d'une communication en conseil des ministres le "4 ou le 11 juillet 2008", au cours de laquelle seront présentées les grandes lignes de la réforme, selon les informations recueillies par l'AEF, ce mercredi 25 juin 2008. Devrait suivre une phase de concertation avec la CDIUFM, la CPU et des "associations disciplinaires". Un groupe de travail pourrait être constitué. Un cahier des charges et une maquette précise des concours devraient émerger "fin juillet" de cette phase de discussion. Le référentiel des compétences des IUFM ne devrait pas totalement être bouleversé.

Le ministère de l'Éducation nationale, chargé de définir la maquette des concours, pourrait décider de "distinguer dans le temps" admissibilité et admission. Les épreuves d'admissibilité interviendraient à la fin du premier semestre de M2 pour permettre aux étudiants qui échouent de valider leur master "sans perdre un an dans la préparation des concours". L'admission se déroulerait en juin. Entre-temps, les étudiants qui le souhaitent auraient la possibilité d'effectuer des stages "d'observation pratique" ou de "pratique accompagnée". Les stages, facultatifs, ne devraient pas être évalués. Il s'agit de ne pas pénaliser des candidats issus d'autres formations. Le ministère pourrait proposer aux étudiants volontaires des stages tout au long du cursus "à partir de la licence" pour découvrir l'Éducation nationale.

Les concours devraient comporter trois types d'épreuves (L'AEF n°98183 <[http://www.aef.info/public/fr/abonne/depeche/depeche\\_detail.php?id=98183](http://www.aef.info/public/fr/abonne/depeche/depeche_detail.php?id=98183)> ): disciplinaires, pédagogiques et de "connaissance du système éducatif". Il s'agirait, dans le cadre des épreuves pédagogiques, de vérifier si un candidat est capable de s'adresser à un public donné. Les épreuves de connaissance du système éducatif, mélange de "droit" et "d'économie" seraient l'occasion de vérifier par exemple que les candidats savent "à quoi sert un recteur, comment fonctionne un conseil d'école ou un budget". Ces épreuves, qui devraient varier selon les types de concours, pourraient intervenir sous forme d'oraux "au moment de l'admission". L'agrégation, qui ne devrait pas subir de modification majeure, pourrait échapper à l'épreuve pédagogique.

#### UNE MEILLEURE DISTINCTION DES TÂCHES CAPES-AGRÉGATION

La différenciation Capes-agrégation pourrait passer par une meilleure "distinction des tâches" entre certifiés et agrégés. L'une des pistes de réflexion pourrait consister à réaffirmer la place des agrégés en lycée et dans l'enseignement supérieur, par exemple dans "l'encadrement des étudiants de premier cycle".

À travers cette réforme, l'idée serait de diversifier les profils de recrutement des futurs enseignants et de surtout "ne pas s'en tenir à des masters enseignants". Cette ouverture de la formation est aussi garante d'une certaine "mobilité" des candidats.

En tant que "recruteur", le ministère de l'Éducation nationale devrait donc se contenter de dire quel type d'enseignant il recherche. Les universités seraient ensuite libres de proposer différents types de masters et des modules de professionnalisation, si elles le souhaitent. Les masters devraient logiquement être prêts dans un an. Pour les professeurs des écoles, les masters bivalents

pourraient se développer. La masterisation devrait concerner seulement les PLP enseignant dans les matières disciplinaires.

L'évolution des formations sera plus ou moins rapide selon les disciplines. L'année 2010 devrait à cet égard servir de test.